



COMMUNE DE BRIGNON (Gard)
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du
Périmètre de Protection Modifié**

Par arrêté N° C.20.17 en date du 8 août 2017, Madame le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du Périmètre de Protection Modifié de la commune de BRIGNON pendant une durée de 33 (trente-trois) jours consécutifs, du :

4 septembre 2017 à 9h00 au 6 octobre 2017 à 12h00 inclus.

Les dossiers d'enquête seront déposés en mairie de BRIGNON, du 4 septembre 2017 à 9h00 au 6 octobre 2017 à 12h00 inclus, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux indiqués ci-après :

du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00,

et qu'elle puisse consigner, éventuellement, ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par écrit à la mairie, à l'attention du Commissaire Enquêteur, avant la clôture de l'enquête. Les dites observations seront alors visées et annexées au registre d'enquête.

Les dossiers d'enquête seront également mis à la disposition du public sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/439>

Les dossiers d'enquête pourront être consultés pendant toute la période de l'enquête sur un poste informatique dédié situé dans la mairie de BRIGNON, 3 rue Frédéric Desmons – 30190 BRIGNON.

Chaque personne pourra formuler, s'il y a lieu, ses observations, propositions et contre-propositions, accompagnées ou non de pièces jointes sur le registre dématérialisé sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/439>

Monsieur Gérard BRINGUÉ, Technicien supérieur en chef des TPE retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de **Commissaire Enquêteur**. Il recevra les observations des intéressés en mairie de BRIGNON aux jours et heures indiquées ci-dessous :

Lundi 4 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures

Mardi 12 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures

Vendredi 22 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures

Vendredi 6 octobre 2017, dernier jour de l'enquête, de 9 heures à 12 heures

A l'issue de l'enquête et durant un an, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie ainsi que sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/439>

Le Plan Local d'Urbanisme sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Des renseignements sur les projets peuvent être obtenus auprès de Madame Fabienne VEZON, Maire de BRIGNON, en mairie.

A BRIGNON, le 8 août 2017

Le Maire,

Fabienne VEZON